



Observatoire DT DICT BOURGOGNE

27 mars 2019 – 9h00 - FRTP Bourgogne Franche-Comté

Compte-Rendu

1 : Tour de table

Stéphane FLENET ouvre la séance et présente Rémy DAUJON, qui remplace Corinne STRAUSS. Il fait également état de la présence de représentants de la Franche-Comté. Ces représentants sont des chefs d'entreprises qui ambitionnent d'occuper le poste de Président de l'Observatoire de Franche Comté au titre de la FRTP. L'objectif étant la réactivation de l'OR de Franche-Comté.

Un rapprochement entre les 2 OR pourra être envisagé à terme, le bienfondé reste à établir.

Un tour de table s'en suit.

2 : Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes (dans le périmètre géographique de l'observatoire)

Stéphane FLENET rappelle que le dispositif anti-endommagement a été mis en place aussi et avant tout pour protéger les personnes. Il ne se limite pas à la protection purement matérielle des réseaux.

➤ Dijon Métropole évoque un incident lors d'un terrassement au droit du parking Grangier.

La société SCUB, (représentée par son Gérant à la présente réunion et autorisant la divulgation des informations) lors d'un terrassement entre deux chambres de tirage, provoque l'effondrement partiel d'une dalle supérieure de parking. Il n'y a pas d'incidence corporelle.

La question est posée d'un éventuel traitement des parkings souterrains comme ouvrages enterrés au titre de la réforme Construire sans détruire. La réponse est non, seules les digues sont assimilées à des réseaux dans la loi. Les réponses aux DT et DICT devaient-elles faire mention de cette typologie d'ouvrage enterré ? La réponse est non. L'information pouvait par contre être indiquée sur la réponse à la demande de permission de voirie.

➤ Le Conseil Départemental de la Nièvre rapporte un évènement lors de travaux de raboutage sur une épaisseur de 5 cm avant mise en œuvre de béton bitumineux pour couche de roulement. Le réseau de fibre optique, indiqué à 10 cm de profondeur, est arraché. Le préjudice financier est important.

Selon Stéphane FLENET, les données sur la très faible profondeur étant connues de l'entreprise, cette dernière aurait à minima dû procéder à des opérations de localisations ce qui lui aurait permis de constater la profondeur réelle de l'ouvrage, et plus certainement de refuser l'exécution des travaux en l'état. Dans les faits, le Maître de l'Ouvrage, lors des réponses à DT aurait dû adapter son projet en fonction des données..... c'est l'essence même de la loi !!

➤ Concernant ENEDIS, les faits rapportés concernent des accidents graves avec arrêt de travail. Un accident de circulation. Un blessé léger à déplorer lors du raccordement d'un pavillon au réseau ORANGE, le câble électrique est alors percé par un opérateur. Vincent BUFFY constate que la plus grande partie des situations de travaux ne respectant pas la réglementation se retrouve dans les cas de travaux en façade de bâtiment et d'élagage. Le réseau est alors aérien, voire nu sous tension. Côté Maîtrise d'Ouvrage privée, il constate peu de démarches DT-DICT donc peu de dispositifs de protection installés. Ce sont des chantiers peu préparés. Il déplore que les métiers du bâtiment ne participent pas à l'observatoire. Stéphane FLENET ajoute qu'il manque aussi les paysagistes, sans compter l'absence des Maîtres d'œuvre qui ne sont, par ailleurs, jamais mentionnés explicitement dans la réglementation.

3 : Présentation des fiches du guide technique, groupe de travail

Nathalie ROUANET présente les fiches « pratico-pratiques » issues du groupe de travail « Vulgarisation guide technique ». Ces fiches peuvent être utilisées sous format numérique ou papier A4 ou A5. A ce jour, 1000 téléchargements ont été opérés sur le lien ci-après du site de [l'OPPBTB](#). Il est possible de les télécharger également sur le lien ci-après du site [WIKITP](#), gratuitement dans les 2 cas. Il est rappelé que l'appropriation des ces fiches par les utilisateurs doit s'accompagner d'une formation afin d'atteindre l'objectif recherché, c'est-à-dire une application à minima du guide technique.

4 : Journée sécurité du 25 janvier 2019 et projection 2020

Intervention d'Adrien LABAS, Co-animateur de l'atelier « Construire sans détruire » lors de la journée sécurité du 25 janvier 2019 à Beaune. Cette journée fut l'occasion de présenter les fiches ci-dessus qui ont été bien accueillies par les participants de l'atelier. A noter :

- Une nette augmentation, par rapport à la journée sécurité de 2018, du nombre d'opérateurs formés à l'AIPR
- Les petites structures comptent le plus de personnes non formées à l'AIPR
- Le guide technique n'est pas connu du personnel de chantier
- L'AIPR n'est pas un gage de compétence : lorsque des questions sur la réglementation sont posées à des personnes détentrices de l'AIPR, on constate des connaissances très limitées.

La prochaine journée sécurité se déroulera le 24 janvier 2020.

5 : Groupe de travail « Marché type conforme à la réglementation »

Stéphane FLENET propose la création d'un groupe de travail sur la mise en place de statistiques concernant la conformité des marchés par rapport à la réglementation DT-DICT. Sur la base de constats à réaliser sur des marchés réalisés, l'objectif visé est une meilleure connaissance des règles pour développer les bonnes pratiques en la matière.

Le type de marché analysé serait de niveau appel d'offre, public ou privé, supérieur à 25 000 euros.

Les critères et les modes d'évaluation sont à définir par le groupe de travail.

Sont d'accord pour participer : Adrien LABAS, Christian NIEDWIECKI, Nicolas DEVOUCOUX et Carla GONCALO. Nathalie ROUANET et Olivier DECOCQ communiqueront ultérieurement leur décision.

6 : Retour sur les travaux du GP« Cartographie (Investigation Complémentaires et géo standard) » et du GT4 national « géo-standard de réseaux »

Suite aux 3 chantiers école menés en 2018 dans le cadre de l'OR Bourgogne, Catherine DURAND informe de la planification d'une ultime réunion de travail le 15 mai 2019, en présence de Didier PETITCOLAS de l'OPPBT. L'objectif sera de finaliser un support de communication quant aux « bonnes pratiques » préconisées en matière d'Investigations Complémentaires.

Eric DANION rapporte les résultats des travaux du GT4 en matière de géo standard.

7 : Actualité Régionale liée au PCRS

Pas d'information sur la journée PCRS organisée par IDEO BFC.

8 : Actualités législatives, réglementaires et normatives

- Toutes les dernières évolutions règlementaires figurent dans le support de présentation en pièce jointe. Réactions et précisions de l'auditoire :
 - Concernant la durée d'archivage réglementaire des récépissés de DT-DICT : pour les réseaux non sensibles, la durée est de 1 an et 4 ans supplémentaires pour les réseaux sensibles.
 - GRTGAZ les archive pendant 10 ans
 - Les exploitants de réseaux seront-ils prêts à répondre à leurs obligations de réponse aux DT en classe A à partir du 1^{er} janvier 2020 ?
 - Vincent BUFFY indique qu'ENEDIS dédie du personnel en interne à la géo-détection afin de se préparer au mieux à cette obligation. Il soulève le problème d'interprétation des cas d'exemption à l'obligation de répondre en classe A (traversée oblique...). Il souhaite, par ailleurs, que les Maitre d'ouvrage soient plus précis dans la définition de la zone d'emprise afin de limiter la tâche de géo-détection. Un déploiement par ENEDIS, à titre expérimental, du constat d'endommagement dématérialisé (à l'aide du smartphone) est en cours et s'intègre dans l'obligation d'archivage pour l'exploitant de réseau. Il permet également de déclarer les évènements à la DREAL.
 - Olivier DECOCQ confirme que GRDF dispose également d'un projet de dématérialisation du constat d'endommagement. Reste à faire valider par l'autorité compétente le support dématérialisé et non le CERFA, afin de ne pas se voir opposer le fondement du constat.
- Intervention de Valérie COURBEZ de la SMABTP par la présentation d'un petit film de sensibilisation à la démarche DT-DICT à destination des adhérents peu ou pas informés à ce jour. Le public visé se compose de : paysagistes, façadiers, Maitres d'œuvre, Maitres d'ouvrage, ... La SMABTP souhaite se positionner en tant que facilitateur dans une démarche pédagogique.
- Intervention de Pascal PUSARD, entrepreneur, pour la proposition suivante : équiper les équipes d'un kit de secours « grillages de différentes couleurs » afin de pouvoir réparer un grillage abimé en cours de terrassement.

9 : Intervention DREAL

Rappel d'Alain PARADIS, du principe selon lequel l'échéance du 1^{er} janvier 2020 n'est qu'un report des obligations initialement prévues pour une application au 1^{er} janvier 2019. Il n'y aura pas de nouveau report. Le souhait d'une pause réglementaire demandée par toutes les parties prenantes est partagé par le MTES.

10 : Mise à jour du recueil des conseils pratiques à destination des entreprises de Travaux publics

Stéphane FLENET informe qu'un travail de mise à jour du recueil est actuellement en cours.

11 : Statistiques, bilan 2018, par les exploitants de réseaux

Stéphane FLENET s'interroge sur le nombre important d'ATU. Sont-ils tous motivés ? Ne sont-ils pas un subterfuge pour gagner du temps et commencer les travaux plus rapidement ?

Les questions restent posées. Globalement, tous les exploitants s'accordent sur une réalité de baisse des dommages aux ouvrages due à une meilleure maîtrise et connaissance de la réglementation.

Olivier DECOQC signale un nombre croissant de dommages dans le département de la Nièvre et il constate que les TPE ne connaissent pas ou mal la réglementation.

Côté SNCF, Bernard SIELIC souligne un doublement des dommages par rapport à 2017, dommages qui restent toutefois mineurs (oubli de câbles désactivés).

12 : Suivi global de l'action relative aux visites pédagogiques du prestataire de GRDF

Olivier DECOQC informe du renouvellement du marché des visites à GRDF et indique qu'il a été procédé à un changement de prestataire. Pour rappel, les actions menées sur le terrain pour fiabiliser la localisation des réseaux sont toujours gratuites. La non présence de marquage-piquetage est encore régulièrement constatée et débouche sur un Constat de Travaux Dangereux.

Olivier DECOQC souhaite « calmer le jeu » tout en maintenant la pression sur les entreprises « en écart avec la réglementation ». Il souhaite néanmoins user de pédagogie envers celles-ci.

Des entreprises refusent encore les accès aux chantiers à GRDF.

Stéphane FLENET évoque les contrôles effectués par ATLANTIC. « Ils sont mal vécus par les entreprises. L'attitude d'ATLANTIC complique la compréhension du dispositif ». Un rendez-vous est en cours de planification au niveau national entre Eric LESAGE pour GRDF et Stéphane FLENET, Isabelle LENEVE, Thierry LIROLA et Clotilde TERRIBLE, tous représentants des Travaux Publics

13 : Informations diverses

➤ Intervention de Clément BORDES pour la FNEDRE : 1000 entreprises certifiées dont 530 en géo-détection. La certification, rattachée à l'entité juridique et non au collaborateur est valable 6 ans. Un audit intermédiaire au bout de 3 ans est obligatoire.

La SMABTP rappelle la nécessité de bien préciser si l'activité de géo-détection réalisée par l'adhérent se limite au compte propre ou si elle est réalisée pour le compte de tiers. Toutefois, ce point doit faire l'objet d'un éclaircissement qui sera ultérieurement communiqué aux membres de l'OR Bourgogne.

➤ L'Assemblée Générale de de l'Observatoire National se tiendra le 11 Juin prochain dans les locaux de la FNCCR à Paris. Tous les membres de l'OR de Bourgogne qui le souhaitent, sont invités à participer.

Stéphane FLENET remercie l'assemblée pour son implication dans l'observatoire.

La réunion est levée à 12h15.

Prochain Observatoire, le 16 octobre 2019.